

ARRETE ETABLISANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE D'ADJOINT TERRITORIAL PRINCIPAL 1^{ère} CLASSE
Reçu le : 04/04/2024
Au titre de l'année 2024

Le Maire de Saint Séverin sur Boutonne,

Vu les articles L. 216-2, L. 522-4, L. 522-23 à L. 522-31 du Code Général de la Fonction Publique,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la commune ;

Vu la délibération du 11 mars 2024, relative à la détermination des « ratios-promouvables »

Vu les lignes directrices établies par le Maire de Saint Séverin sur Boutonne, après avis du comité technique,

ARRETE

ARTICLE 1

Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année **2024** est établi comme suit :

Avancement au grade de : adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel
EPRON Marilyne	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe

Proportion Homme / Femme des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Homme / Femme des agents susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

ARTICLE 2

Le présent tableau d'avancement sera transmis au **Centre de Gestion de la Charente-Maritime** qui en assurera la **publicité** conformément aux dispositions de l'article L522-26 du Code Général de la Fonction Publique.

ARTICLE 3

Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE

AR Prefecture 017-211704010-20240311-2024AVR010-AU

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : 04/04/2024

Fait à Saint Séverin sur Boutonne,
Le 28 mars 2024,

Le Maire,
Jacques GOGUET

